Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 13 octobre 2015

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – CAUMONT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPOT Catherine – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – LAVAL Laurent – NOEL Guy – PHILPOTT Jane – ROUTHIEAU Patrick.

Absents: CAPY Alban – PEULET Patrice.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUMONT.

Cimetière : réfection des allées existantes

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il a été demandé à Monsieur Patrick Routhieau, conseiller en charge du suivi du dossier cimetière, de consulter la société Bonnassie concernant la réfection des allées du cimetière existant. Monsieur Patrick Routhieau présente aux membres du conseil les devis :

Entreprise Aymard: 5.811 € HT, Entreprise Bonnassie: 6.531,30 € HT, Entreprise SIORAT: 9.432,50 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide le devis de l'entreprise Aymard pour un montant de 5.811€ HT soit 6.973,20 € TTC.

Achats école

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande des institutrices de l'école d'acheter un micro-ondes pour pouvoir réchauffer leur repas de midi ainsi que les problèmes qu'elles rencontrent avec leur projecteur interactif. Madame Anne-Marie Caumont précise que Monsieur Franck Lepinoy s'est rendu dans les classes pour un diagnostic, les ordinateurs sont anciens et les ports USB sont en mauvais état, il faut changer les deux ordinateurs. Par contre, Monsieur Franck Lepinoy s'est renseigné auprès du vendeur des projecteurs, il y aurait des problèmes de compatibilité avec des ordinateurs équipés de Windows 10, il a donc fait faire un devis chez Plusdepc.com qui a déjà équipé la salle informatique de l'école et qui propose deux ordinateurs portables Dell Latitude avec Windows 7 pour 333.33€ HT, soit 400 € TTC, frais de port inclus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide la demande d'achat d'un microondes pour un budget autour des 50 euros et valide le devis de Plusdepc.com.

Achats jeux périscolaires

Madame Anne-Marie Caumont présente au Conseil la proposition d'un parent d'élève, fabricant de jouets en bois et résidant sur la commune, Monsieur Eric Martin. Il propose à l'achat des jeux en bois tous de fabrication française dont la plupart sortent de son atelier. Madame Anne-Marie Caumont précise que certains jeux sont déjà prêtés au périscolaire et propose donc l'achat de 6 jeux en bois pour un montant de 506 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide la proposition de Madame Anne-Marie Caumont.

Etude des devis pour le nettoyage des vêtements des employés communaux

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il lui avait été demandé de faire faire des devis auprès de structures agrées pour le nettoyage des vêtements des employés ainsi que des torchons de la cantine. Madame Valérie CHIOTTI présente le fonctionnement sous contrat de 4 ans et les devis proposés par les société ELIS et Régie Du Linge, qui se valent. Pour pallier à ce problème contrat ferme, la

blanchisserie de Gourdon, Gourdon Pressing, a également été contactée, le prix est le même mais il est vrai qu'aucun contrat n'est à signer, il sera facturé chaque semaine le prix exact correspondant au linge qui aura été déposé par contre il faut équiper les agents de vêtements supplémentaires alors que les deux entreprises Elis et RLD fournissent ces vêtements. Au vu des tarifs pratiqués et des contraintes de contrats ou de déplacements pour emmener le linge à Gourdon, le Conseil demande s'il n'est pas possible de verser une prime linge à chaque agent, de vérifier auprès de chaque agent qui est vraiment susceptible de préférer faire laver son linge et enfin de vérifier si les torchons en usage dans la cuisine

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014 du syndicat de la Bouriane

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SYDED du Lot, assistant conseil auprès du Syndicat de la Bouriane, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de ses services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat de la Bouriane. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Etude du devis d'EDF Collectivités pour la salle socioculturelle

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'au 1^{er} janvier 2016, le contrat dit jaune en place pour la salle socioculturelle doit être revu et que le marché doit être ouvert à la concurrence. Monsieur le Maire présente le bilan de consommation de la salle socioculturelle pour l'année en cours (5.486 €) et présente le contrat proposé par EDF Collectivités. L'abonnement tout comme le tarif des différentes plages horaires est légèrement inférieur au tarif actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, remarque qu'EDF reste la société la plus présente sur le territoire et donc valide le contrat proposé sans demander de comparatifs autres.

Projet de numérotation des rues

Monsieur Patrick Routhieau présente le projet de numérotation des rues de Payrignac. Il rappelle au conseil que ce n'est pas une obligation légale mais que la demande émane des Payrignacois eux-mêmes, de la poste et surtout des services de secours. Après une première investigation, Monsieur Patrick Routhieau estime qu'un budget de 10.000 euros sera nécessaire pour l'achat de plaques de rues ainsi que des numéros et que 10.000 euros de plus sera le coût de la pose par les employés communaux. Le Conseil valide à l'unanimité ce projet et crée une commission où chaque conseiller siègera. Monsieur Patrick Routhieau distribue un plan de Payrignac avec l'ébauche de ce que pourrait être le nom des routes, rues , places ... à charge de chaque conseiller de consulter ce plan et d'en faire la critique lors de la première réunion de la commission qui aura lieu le lundi 2 novembre à 20h00 en la salle du conseil.

Présentation du rapport sur le patrimoine de la commune

Monsieur Alain Griffe présente le rapport d'inventaire du patrimoine culturel de Payrignac. Le Département du Lot a mandaté le Conservateur des Antiquités et Objets d'art pour faire ce rapport à la demande du Pays Bourian, et l'église Saint-Agapit, l'oratoire de Cougnac et la chapelle de Nadaillac ont été retenus dans le cadre de l'opération d'inventaire sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Outre la présentation du patrimoine, ce rapport énonce surtout des prescriptions pour éviter des dégradations supplémentaires (humidité). Monsieur Alain Griffe a rendez-vous le 5 novembre prochain à Cahors avec l'Architecte des Bâtiments de France pour des précisions et des conseils sur la conduite à tenir. Il rappelle également que tout objet ou monument datant d'avant 1905 appartient à la commune et qu'elle a l'obligation d'en assurer la garde et la conservation, les dépenses pour cela étant obligatoires. Monsieur Alain Griffe termine en disant qu'il fera lors du prochain conseil un compte-rendu de son rendez-vous à Cahors, mais qu'il faut d'ores et déjà prévoir des travaux. Pour l'église Saint-Agapit.

Bornage parcelle communale

Monsieur le Maire informe le conseil de la réunion de conciliation qui a eu lieu en septembre dernier concernant l'accès de Monsieur Eric Jammes dans le bourg. Madame Fabienne Charbonnel a représenté la commune à cette réunion et en fait le bilan. Monsieur Eric Jammes a obtenu par DP l'autorisation de déplacer son accès sur la RD47 pour des raisons de sécurité, avec des prescriptions qui à ce jour n'ont pas été respectées. Du point de vue esthétique comme du point de vue sécuritaire, le double accès actuel ne peut pas rester tel quel. Le STR de Souillac a donc demandé à Monsieur Jammes de fermer l'accès initial pour des raisons de sécurité par lettre recommandée. La commune en accord avec la CCQB fera un courrier demandant à Monsieur Jammes la remise en état du talus qui actuellement quand il pleut se déverse sur la route dans le bourg ce qui crée un danger potentiel. Par contre, la limite de la parcelle communale C1268 n'est pas claire sur le terrain et il y a lieu pour éviter tout conflit supplémentaire de borner cette parcelle et de la faire nettoyer par les employés communaux. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil et son autorisation pour effectuer les travaux de bornage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la demande de Monsieur le Maire.

Commune 100 % Compostage

A la faveur du projet retenu par le Ministère de l'Ecologie « territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », le SYDED du Lot souhaite faire de son territoire un exemple en matière de gestion des déchets.

Dans un contexte rural comme le nôtre et au regard des quantités de déchets organiques que contiennent nos poubelles résiduelles (près de 35 %), la réduction de ces déchets (alimentaires et de jardin) représente un enjeu majeur et requiert la participation des communes pour atteindre ensemble l'objectif « 0 déchet ». Pour faciliter les actions des communes en la matière, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SYDED du Lot, dans le cadre d'une opération innovante, lance un programme annuel d'aide : « Commune 100 % Compostage ».

Ce programme comprend à la fois un accompagnement humain (technique, méthodologique, animations, formations...) ainsi qu'un soutien financier (jusqu'à 1000 euros maximum selon les dépenses engagées) pour l'achat de matériel visant à développer le compostage domestique et à favoriser la pratique d'un jardinage pauvre en déchet sur l'ensemble de la commune. Après avoir fait acte de candidature auprès du SYDED du Lot, dix communes pourront en bénéficier chaque année.

A la lecture du règlement de l'opération, Monsieur le Maire précise que les communes sélectionnées s'engagent, en contrepartie, à mener un programme d'actions définit conjointement avec le SYDED du Lot et qui portera à la fois sur les déchets organiques municipaux (espaces verts, cantines ...) et ceux des particuliers ou des professionnels. Parmi ces actions, pourront être engagées par exemple : la promotion du compostage individuel, la mise en place de composteurs collectifs en établissement, l'achat/location de broyeurs à végétaux, la pratique du mulching, des alternatives aux phytosanitaires, etc... Des opérations de sensibilisation ou de formation pourront également être inscrites (réunions publiques, articles, stands, ...).

Monsieur le Maire indique que la première édition de l'opération « Commune 100 % Compostage » vient d'être lancée et propose que la commune fasse acte de candidature afin de bénéficier de l'accompagnement proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de candidater à l'opération 2015/2016 du programme « Commune 100 % Compostage », et décide de s'engager, si la commune est retenue, à désigner le référent environnement pour être l'interlocuteur du SYDED du Lot et à mener les actions concourant à l'objectif de réduction des déchets organiques de la commune.

Budget commune, décision modificative n°2

Monsieur le Maire indique que lors du budget il n'a pas été prévu les honoraires du commissaire enquêteur, ni le montant des frais de publicité légale. Le Tribunal administratif de Toulouse vient d'envoyer la notification de décision d'indemnisation qui s'élève à 2.071 euros pour l'enquête publique sur le PLU de cet été. Il y a également des frais de publicité légale à prévoir aux alentours de 450 euros par insertion.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à ce jour l'opération n'est plus créditrice que de 190 euros, Monsieur le Maire propose donc de prendre une décision modificative sur le budget commune à hauteur de 5.500 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

Crédits à ouvrir : chapitre 20, article 202, opération 218, montant : 5.500 euros.

Compte à réduire : chapitre 21, article 2151, montant : – 5.500 euros.

Questions diverses

Schéma de mutualisation de la CCQB: Monsieur le Maire présente le rapport de la Communauté de Communes Quercy Bouriane qui fait un état des lieux des ressources humaines et matérielles des communes adhérentes à l'EPCI et de l'EPCI. Monsieur le Maire présente aussi le projet de schéma de mutualisation du personnel ainsi que le point abordant le prêt du minibus scolaire pendant les vacances. Le Conseil se prononce contre le prêt du minibus.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.